

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 21 février 2024

ID : 083-288300411-20240201-2024_02-DE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Le 12/01/2024

**Direction départementale des Finances publiques
Du Var**

Pôle d'évaluation domaniale de

Place Besagne CS 91409
83056 TOULON CEDEX

téléphone : 04.94.03.81.35

mél. : ddfip83.pole-valuation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du VAR

à

POUR NOUS JOINDRE

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Affaire suivie par : François ROUSSEAU

téléphone : 04.94.03.81.15

courriel : francois.rousseau@dgfip.finances.gouv.fr

Réf DS: 15549784

Réf OSE : 2023-83062-98773

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2021-83062-66003

Par une saisine du 28/12/2023, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de l'immeuble sis 1766 Chemin de la Planquette, 83130, La Garde, parcelle AN 1505, en vue de sa cession.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 02/11/2021 (n°2021-83062-66003) est désormais révolu. Par ailleurs, vous précisez que les seules modifications concernant le bien depuis la précédente évaluation par le PED concernent la climatisation pour un montant 22 900€HT. Vous précisez également qu'un accord avec des acquéreurs potentiels a été trouvé autour de la valeur précédemment établie par nos services.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à 2 000 000 € HT, hors droits et charges, est reconduite.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques et par délégation,

José SCHIAVO
Administrateur des Finances
Publiques adjoint
Responsable de la division domaniale

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur